

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2026-058



L'an deux mille vingt-six

Le trente-et-un mars à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 25 mars 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 36

Votes 37

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Christophe VEYRET, Jean-Pierre CID, Bruno FERRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Luc CHAVASSIEUX, Laurence RABOISSON CROUPI, Renaud PFEFFER, Pascale CHAPOT, Gaël DOUARD, Dorothée RODRIGUES, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Olivier BIAGGI, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Morena Alina GARCIA, Christèle CROZIER, Jean-Louis LACROIX, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Coralie TRICHARD, Orélie CONTRERAS, Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Laurent NAULIN, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATION :

Nathalie PIALAT donne procuration à Jean-Pierre CID

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc BONNAFOUS

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-6 et suivants, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 2122-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-10-10-00011 du 10 octobre 2025 relatif à la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Mornantais,

Vu le procès-verbal de l'élection,

Après que le Conseil Communautaire ait, par délibération n° CC-2026-057 en date du 31 mars 2026, fixé à dix (10) le nombre de vice-présidents, il est procédé à leur élection.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Luc BONNAFOUS. Madame Marine SEGUY et Monsieur Arnaud SAVOIE ont été désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs.

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ADMINISTRATION
GENERALE

Election des
Vice-Présidents

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Le Président, conformément aux articles L. 5211-1, L. 2122-4 à L. 2122-8 et L. 2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Chaque conseiller communautaire a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Fabien BREUZIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (37 voix), a été proclamé 1^{er} Vice-Président et déclaré installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Marc COSTE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (37 voix), a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et déclaré installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.



Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Yves GOUGNE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (37 voix), a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et déclaré installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Olivier BIAGGI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (37 voix), a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et déclaré installé.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37



- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Jean-Pierre CID, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (37 voix), a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et déclaré installé.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 6^{ème} Vice-Président.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Laurent NAULIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (37 voix), a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et déclaré installé.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 7^{ème} Vice-Président.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Arnaud SAVOIE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages

(37 voix), a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et déclaré installé.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 8^{ème} Vice-Président.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Luc CHAVASSIEUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (37 voix), a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et déclaré installé.

ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 9^{ème} Vice-Président.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Madame Christèle CROZIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (37 voix), a été proclamée 9^{ème} Vice-Présidente et déclarée installée.

ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du 10^{ème} Vice-Président.



Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Madame Morena Alina GARCIA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (36 voix), a été proclamée 10^{ème} Vice-Présidente et déclarée installée.

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 01 AVR. 2026

Notifié ou publié
le 01 AVR. 2026

Le Président

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc BONNAFOUS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 1^{ER} AVRIL 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

